



Aide-mémoire

Prise de position sur des résultats d'évaluations

Prendre de position consiste à exprimer son propre point de vue sur une position ou des faits et à l'expliquer de manière compréhensible, convaincante et plausible à d'autres personnes, à des groupes de personnes, à des groupes d'intérêt ou à la population.

Le but d'une prise de position sur des résultats d'évaluations est de permettre aux mandants d'une évaluation d'exprimer leur point de vue sur les résultats, les conclusions et les éventuelles recommandations de l'évaluation – point de vue qui doit être fondé sur des arguments. Dans une telle prise de position, **les déclarations sur l'acceptation des résultats et des éventuelles recommandations ainsi que sur la suite des travaux sont essentielles.**

Une seule prise de position est rédigée par évaluation mandatée par l'OFSP. La participation de partenaires à la rédaction d'une prise de position est à saluer, étant donné que celle-ci prépare l'exploitation des résultats de l'évaluation. Dans l'idéal, le cahier des charges de l'évaluation (mandat d'évaluation) précise si la prise de position sera élaborée avec ou sans la participation de partenaires.

Une prise de position sur les résultats d'une évaluation doit être compréhensible sans connaissances préalables (« document stand alone ») !

Une prise de position sur une évaluation peut être structurée comme suit :

Introduction

- Référence au motif, au but et aux plus importantes questions de l'évaluation (De quoi s'agit-il ?)

Section principale

Principaux résultats de l'évaluation (un paragraphe, réduit à l'essentiel)

Manière de traiter les recommandations de l'évaluation

- Brève mention des principaux résultats concrets qui conduisent à la recommandation 1 (éviter les redondances inutiles avec le paragraphe sur les principaux résultats).
- Recommandation 1 de l'évaluation (texte original)
- Point de vue des mandants de l'évaluation avec justification. Dans la mesure du possible, il convient de présenter brièvement des propositions concrètes pour la suite des travaux (Quelles sont les actions concrètes qui en découlent ?).
- *Idem* pour la recommandation 2

Conclusion

- Des déclarations sur l'exploitation générale des résultats et sur la manière de traiter les recommandations sont indiquées (→ importance, → urgence).
- Date, signature (d'un haut responsable)

À titre indicatif, les produits des évaluations et les prises de position sur les évaluations sont publiés sous : <http://www.bag.admin.ch/rapports-evaluation>